

CHAPITRE 9 : OBSERVATEURS FBVA

1. Chaque observateur porte un badge d'identification FBVA (exemple voir Annexe 12)
2. Pour chaque épreuve, des observateurs FBVA seront désignés pour effectuer le contrôle de conformité et du déroulement du rallye.
3. Les observateurs se feront rembourser leurs déplacements par la FBVA suivant les modalités accordées par la FBVA. Les observateurs possèdent un document type à ce sujet qu'ils doivent renvoyer au secrétariat de la FBVA.
4. L'organisateur devra prévoir pour les observateurs FBVA les mêmes commodités (boissons et repas) que pour les participants. Au cas où les observateurs FBVA doivent passer la nuit à l'hôtel, les frais d'hôtel seront pris en charge par l'organisateur.
5. L'organisateur devra fournir un dossier complet aux observateurs FBVA. Ce dossier doit contenir ce qui suit :
 - copie de l'autorisation du gouverneur de province
 - copie des autorisations des communes
 - copie de l'attestation d'assurance
 - liste des participants
 - une carte tracée (en couleur + max 1/50.000) avec indication des CH
 - le timing complet
 - un exemple de la feuille de route par catégorie
 - tous les roadbooks (2 exemplaires)
 - un jeu de plaques rallye.
 - et à l'issue de l'épreuve, l'organisateur doit remettre aux observateurs :
 - une copie des classements publiés (intermédiaires et finaux)
 - les fiches de contrôles de conformité.
6. Les observateurs FBVA doivent fournir leur rapport endéans les 10 jours qui suit l'épreuve au responsable de la Commission des Evénements Historiques.
7. La Commission Restreinte de la Commission des Evénements Historiques, qui se réunit 2 à 3 fois par an, étudiera le rapport de l'observateur. Après avoir étudié le rapport de l'observateur FBVA, un écrit est envoyé à l'organisateur avec les remarques de la Commission Restreinte ainsi qu'une copie du rapport de l'observateur FBVA.
8. Au cas où l'organisateur n'est pas d'accord avec les remarques, il doit envoyer un écrit au responsable de la Commission des Evénements Historiques, qui organisera une réunion entre l'organisateur et l'observateur FBVA.